



**Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté
du Lundi 11 avril 2011 à 18 H 00 – Espace Bernard Gavoty à Brignoles**

L'an deux mille onze, le onze avril à 19 heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Comté de Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle Bernard Gavoty, sous la présidence de Monsieur Claude GILARDO, Président.

Présents : M. Jean-LOUIS ALENA, M. Eric AUDIBERT, M. Serge BALDECCHI, M. Saïd BENSAÏD, M. Daniel BOLAY, M. Jean BROQUIER, M. Paul CASTELLAN, M. Romain DEBRAY, MME Christiane COUMOUL, M. Jacques DONADEY, M. Jean-François FOURCADE, M. Hubert GARNIER, M. Claude GILARDO, M. Richard GINESY, M. Gérard GRIMALT, M. Maurice IMBALZANO, M. Jean-Bernard JANER, MME Brigitte JOUVE, M. Michaël LATZ, M. Serge LOUDES, M. Georges MARZIANO, MME Sylvie MASSIMI, MME Djamila MEHIDI, M. Roger MONDANI, M. Jacques PAUL, MME Eliane PREVE, M. Jean RIGAUD, M. Christian RIOLI, MME Michèle ROATTINO, M. Daniel ROUX, MME Claudine RUIZ, MME Nicole RULLAN, M. Claude SEBON, M. Jean-Pierre SIAU, M. René SIMEON, M. Jean-Pierre SIRIEIX, M. Bernard VAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MME Aurélie AGNEL à M. Eric AUDIBERT, MME Françoise ALLEGRE à M. Jean BROQUIER, M. Guy NOEL à M. Jacques DONADEY, M. Jérémie MOUTTET à MME Michèle ROATTINO, M. René VERLAQUE à M. Romain DEBRAY, M. Jean-Pierre VERAN à M. René SIMEON, MME Josette VILLAESPESA à MME Claudine RUIZ

Absents excusés : M. Cyrille BOURHIS, M. Francis CARMAGNOLE, M. Régis GUILLEMETTE, M. Marc HAKENHOLZ, M. Bernard HERAUD, M. Pascal LOQUES, M. Patrick PARIS

En préambule de la séance : Office de Tourisme de la Provence Verte – Bilan des actions 2010 et présentation du plan d'actions 2011

Les statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006 prévoient, dans le cadre de ses compétences obligatoires dont les actions de développement touristique, « la participation au fonctionnement de l'Office Intercommunal de Tourisme ».

M. Bernard VAILLOT, Président de l'O.T. de la Provence Verte et M. Nicolas OUDART, Directeur, présentent, à l'aide d'un diaporama, le bilan des actions 2010, le plan d'actions 2011 ainsi que le projet de refonte des accueils de la Provence Verte, après avoir rappelé l'impact économique du tourisme sur le territoire :

- les retombées, en terme de chiffre d'affaires, sur la Provence Verte, représentent environ 56 millions d'euros annuels – 20 % de l'économie locale,
- pour les ¾ sur le Comté de Provence.

M. Paul CASTELLAN, Président de la Commission Tourisme du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte, expose le travail effectué au sein de la Commission visant à améliorer l'accueil en Provence Verte, en fonction de 4 principaux critères de classification – les entrées de territoire, les antennes principales, les sites incontournables et les sites temporaires, travail en cours de validation pour lequel seront consultés les élus.

La séance est ouverte à 19h00.

Secrétaire de Séance : M. Michaël LATZ

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2011 :

Le compte-rendu de la séance du 7 mars est approuvé à l'unanimité.

N° 2011 – 09 – Budget principal 2010 – Approbation du Compte de gestion

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil de Communauté « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le vote du compte de gestion intervient préalablement au vote du compte administratif (art. L1612-12 du C.G.C.T.).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2010 dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVI BUDGETAIRES TOTALES (A)	10 189 153.55	15 622 481.14	25 811 634.69
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	6 379 336.29	13 495 633.12	19 874 969.41
REDUCTIONS DE TITRES (C)	51 771.71	33 704.00	85 475.71
RECETTES NETTES (D=B-C)	6 327 564.58	13 461 929.12	19 789 483.70
DEPENSES			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	10 189 153.55	15 622 481.14	25 811 634.69
MANDATS EMIS (F)	5 070 873.21	11 360 530.82	16 431 404.03
ANNULLATIONS DE MANDATS (G)	17 721.22	37883.84	55 605 .06
DEPENSES NETTES (H=F-G)	5 053 151.99	11 322 646.98	16 375 798.97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	1 274 412.59	2 139 282.14	3 413 694.73
(H-D) DEFICIT			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2010)	RESULTAT DE CLOTURE (2010)
I - BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	- 1 902 576.44		1 274 412.59	- 628 163.85
FONCTIONNEMENT	4 111 523.55	- 1 902 622.41	2 139 282.14	4 348 183.28
TOTAL GENERAL	2 208 947.11			

- d'adopter le compte de gestion consolidé du budget annexe du Pôle d'activité de Nicopolis à Brignoles, du budget annexe ZAE des Ferrages à Tourves et du budget principal comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice (2009)	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2010	Résultat de l'exercice (2010)	Résultat de clôture de l'exercice (2010)
TOTAL	2 199 537.29	1 902 622.41	3 142 603.69	3 439 518.57

N° 2011 – 10 – Budget annexe 2010 du Pôle d'activités de Nicopolis – Approbation du Compte de gestion

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil de Communauté « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif (art. L1612-12 du C.G.C.T.).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le compte de gestion du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis 2010 dont les résultats s'établissent comme suit :**

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVI BUDGETAIRES TOTALES (A)	3 356 322.35	3 803 867.48	7 160 189.83
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	2 293 909.14	3 342 945.53	5 636 854.67
REDUCTIONS DE TITRES (C)	316 459.27	0	316 459.27
RECETTES NETTES (D=B-C)	1 977 449.87	3 342 945.53	5 320 395.40
DEPENSES			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	3 356 322.35	3 321 493.21	6 677 815.56
MANDATS EMIS (F)	2 655 545.98	2 966 484.08	5 622 030.06
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0.00	0.00	0.00
DEPENSES NETTES (H=F-G)	2 655 545.98	2 966 484.08	5 622 030.06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT (D-H)		376 461.45	
DEFICIT (H-D)	678 096.11		301 634.66

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2009)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEME NT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2010)	RESULTAT DE CLOTURE (2010)
I - BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	-323 581.35	0	-678 096.11	-1 001 677.46
FONCTIONNEMENT	316 459.27	0	376 461.45	692 920.72
TOTAL GENERAL	-7 122.08	0	-301 634.66	-308 756.74

N° 2011 – 11 – Budget annexe 2010 ZAE des Ferrages à Tourves – Approbation du Compte de gestion

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil de Communauté « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif (art. L1612-12 du C.G.C.T.).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le compte de gestion du budget annexe des Ferrages 2010 dont les résultats s'établissent comme suit :**

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVI BUDGETAIRES TOTALES (A)	205 600.00	225 600.00	431 200.00
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	92 750.34	102 357.71	195 108.05
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0	0	0
RECETTES NETTES (D=B-C)	92750.34	102 357.71	195 108.05

DEPENSES			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	154 087.74	225 600.00	379 687.74
MANDATS EMIS (F)	71 813.71	92 750.72	164 564.43
ANNULLATIONS DE MANDATS (G)	0	0	0
DEPENSES NETTES (H=F-G)	71 813.71	92 750.72	164 564.43
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	20 936.63	9 606.99	30 543.62
(D-H) DEFICIT			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2009)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2010)	RESULTAT DE CLOTURE (2010)
I - BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	- 2 287.74		20 936.63	18 648.89
FONCTIONNEMENT	0	0	9 606.99	9 606.99
TOTAL GENERAL	- 2 287.74	0	-3 289.72	28 255.88

N° 2011 – 12 – Budget principal 2010 – Approbation du Compte administratif

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté « arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président » qui doit intervenir avant le 30 juin et être voté après validation du compte de gestion par le Trésorier Payeur Général (annexe 2 à la lettre circulaire préfectorale DRCL/B2 du 14 décembre 2006). Le Président doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **procéder au règlement du budget 2010,**
- **fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal 2010 de la Communauté de Communes comme suit :**

TOTAL PAR SECTION 2010

	Résultat à la clôture de l'exercice (2009)	Part affectée à l'investissement	Mouvements dépenses 2010	Mouvements recettes 2010	Résultat de l'exercice (2010)	Résultat de clôture (2010)
INVESTISSEMENT	-1 902 576.44		5 053 151.99	6 327 564.58	1 274 412.59	-628 163.85
FONCTIONNEMENT	4 111 523.55	-1 902 622.41	11 322 646.98	13 461 929.12	2 139 282.14	4 348 183.28
TOTAL	2 208 947.11	-1 902 622.41	16 375 798.97	19 789 493.70	3 413 694.73	3 720 019.43

RESTES A REALISER 2010

Dépenses	Recettes	Soldes
537 466.63	36 147.17	501 319.46

- d'approuver le Compte administratif 2010.

Monsieur Claude GILARDO, Président de la Communauté de Communes du Comté de Provence, quitte la séance et ne participe pas au vote.

N° 2011 – 13 – Budget annexe 2010 du Pôle d'activités de Nicopolis – Approbation du Compte administratif

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté « arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président » qui doit intervenir avant le 30 juin et être voté après validation du compte de gestion par le Trésorier Payeur Général (annexe 2 à la lettre circulaire préfectorale DRCL/B2 du 14 décembre 2006). Le Président doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder au règlement du budget annexe de Nicopolis 2010,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

TOTAL PAR SECTION 2010

	Résultat à la clôture de l'exercice (2009)	Part affectée à l'investissement	Mouvements dépenses 2010	Mouvements recettes 2010	Résultat de l'exercice (2010)	Résultat de clôture (2010)
INVESTISSEMENT	-323 581.35 €		2 655 545.98	1 977 449.87	-678 096.11 €	-1 001 677.46 €
FONCTIONNEMENT	316 459.27 €	0.00 €	2 966 484.08	3 342 945.53	376 461.45 €	692 920.72 €
TOTAL	-7 122.08 €	0.00 €	5 622 030.06	5 320 395.40	-301 634.66 €	-308 756.74 €

- d'approuver le Compte administratif du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis 2010.

Monsieur Claude GILARDO, Président de la Communauté de Communes du Comté de Provence, quitte la séance et ne participe pas au vote.

N° 2011 – 14 – Budget annexe 2010 ZAE des Ferrages à Tourves – Approbation du Compte administratif

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté « arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président » qui doit intervenir avant le 30 juin et être voté après validation du compte de gestion par le Trésorier Payeur Général (annexe 2 à la lettre circulaire préfectorale DRCL/B2 du 14 décembre 2006). Le Président doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder au règlement du budget annexe des Ferrages 2010,
- de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

TOTAL PAR SECTION 2010

	Résultat à la clôture de l'exercice (2009)	Part affectée à l'investissement	Mouvements dépenses 2010	Mouvements recettes 2010	Résultat de l'exercice (2010)	Résultat de clôture (2010)
INVESTISSEMENT	-2 287.74 €		71 813.71	92 750.34	20 936.63 €	18 648.89 €
FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	92 750.72	102 357.71	9 606.99 €	9 606.99 €
TOTAL	-2 287.74 €	0.00 €	164 564.43 €	195 108.05 €	30 543.62 €	28 255.88 €

- d'approuver le Compte administratif du budget annexe des Ferrages 2010.

Monsieur Claude GILARDO, Président de la Communauté de Communes du Comté de Provence, quitte la séance et ne participe pas au vote.

N° 2011 – 15 – Budget principal 2010 – Affectation du résultat

Rapporteur : M. GINESY

La procédure d'affectation du résultat est précisée par l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de l'excédent de fonctionnement constaté à 4 348 183.28 €,
- de fixer le montant du déficit d'investissement à 628 163.85 € (compte 001 - dépenses du budget 2011),
- de fixer à la somme de 1 129 483.31 € (un million cent vingt neuf mille et quatre cent quatre vingt trois euros et trente et un cents) le montant de l'excédent à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2011,
- de fixer à la somme de 3 218 699.97 € (trois millions deux cent dix huit mille six cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt dix sept cents) le montant à imputer en report à nouveau de fonctionnement « 002 - résultat de fonctionnement reporté » du budget 2011,
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

N° 2011 – 16 – Budget annexe 2010 Pôle d'activités de Nicopolis – Reprise du résultat

Rapporteur : M. GINESY

La procédure d'affectation du résultat est précisée par l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant d'un budget annexe de zones d'activités et conformément à l'instruction M14, il n'est pas réglementaire d'affecter un résultat de la section de fonctionnement pour la couverture du besoin d'investissement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de l'excédent de fonctionnement constaté à 692 920.72 € (compte 002 – recettes du budget 2011),
- de fixer le déficit d'investissement à 1 001 677.46 € (compte 001 - dépenses, du budget 2011),
- de ne pas couvrir le déficit d'investissement par un virement de la section de fonctionnement,
- de réaliser un mandat en dépense d'investissement au compte 1068 de 457 670.35 € pour régularisation des années précédentes,
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2010 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis définitivement closes et les crédits annulés.

N° 2011 – 17 – Budget annexe 2010 ZAE des Ferrages à Tourves – Reprise du résultat

Rapporteur : M. GINESY

La procédure d'affectation du résultat est précisée par l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La procédure d'affectation du résultat est précisée par l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant d'un budget annexe de zones d'activités et conformément à l'instruction M14, il n'est pas réglementaire d'affecter un résultat de la section de fonctionnement pour la couverture du besoin d'investissement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de constater un résultat de fonctionnement de 9 606.99 €. Ce résultat est reporté en recette de fonctionnement 2011, ligne 002,

- de constater un excédent de la section d'investissement de 18 648.89 €. Ce résultat est reporté en recette d'investissement 2011, ligne 001,
- de réaliser un mandat en dépense d'investissement au compte 1068 de 51 462.60 € pour régularisation des années précédentes,
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2010 du budget annexe des Ferrages à Tourves définitivement closes et les crédits annulés.

MME MEHIDI quitte la séance et donne pouvoir à MME MASSIMI.

N° 2011 – 18 – Budget principal – Budget primitif 2011

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612 -1 à 9, et après débat d'orientation budgétaire lors du Conseil de Communauté du 7 mars 2011, il est proposé de voter le budget primitif 2011, par nature.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de voter par nature le budget primitif 2011 avec reprise des résultats de l'exercice 2010.

Les différents postes de dépenses et de recettes s'équilibrent, en section de fonctionnement et d'investissement, pour un montant total de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 17 737 766,00 €

Recettes : 17 737 766,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 12 484 336,00 €

Recettes : 12 484 336,00 €

N° 2011 – 19 – Budget annexe 2011 ZAE des Ferrages à Tourves

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612 -1 à 9, et après débat d'orientation budgétaire lors du Conseil de Communauté du 7 mars 2011, il est proposé de voter le budget annexe 2011 ZAE des Ferrages, par nature.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de voter le budget annexe 2011 ZAE des Ferrages à Tourves, par nature avec reprise des résultats de l'année 2010.

Les différents postes de dépenses et de recettes représentent, en section de fonctionnement et d'investissement, un montant total de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 376 889.60 €

Recettes : 376 889.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 192 288.89 €

Recettes : 192 288.89 €

N° 2011 – 20 – Budget annexe 2011 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 – Modification de la structure du budget – Budget primitif 2011

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612 -1 à 9, le Conseil de Communauté du 26 mars 2007, par délibération n° 2007 – 14 a créé un budget annexe pour le Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles en vue de respecter l'instruction M14. Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu lors du Conseil de Communauté du 7 mars 2011, il convient de modifier les composantes du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis et d'y intégrer tous les travaux d'aménagement et de réhabilitation, afin de finaliser la démarche de regroupement des coûts d'aménagement de la zone dans le budget annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **modifier les composantes du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis, et d'y intégrer tous les travaux d'aménagement et de réhabilitation,**
- **procéder aux écritures de régularisation nécessaires : transfert des coûts des travaux réalisés jusqu'en 2010 du budget principal vers le budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis,**
- **et voter le budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis par nature.**

Les différents postes de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement sont arrêtés à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 20 313 712.07 €
Recettes : 20 313 712.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 11 978 925.81 €
Recettes : 11 978 925.81 €

N° 2011 – 21 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Aménagement du secteur 4 et création d'un budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 »

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612 -1 à 9, le Conseil de Communauté du 26 mars 2007, par délibération n° 2007 – 14 a créé un budget annexe pour le Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles en vue de respecter l'instruction M14. Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu lors du Conseil de Communauté du 7 mars 2011, il convient de créer le budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » afin d'individualiser l'opération correspondant à l'aménagement du secteur 4, faciliter la détermination du coût de production et assurer un meilleur suivi de comptabilisation des stocks et de la TVA.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de créer le budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 »,**
- **de choisir la forme de l'inventaire intermittent pour la comptabilité de stock,**
- **d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A,**
- **et de voter ce budget annexe par nature.**

Pour l'année 2011, les différents postes de dépenses et de recettes sont arrêtés à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 765 630 €
Recettes : 1 765 630 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 765 630 €
Recettes : 1 765 630 €

N° 2011 – 22 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Opération n° 016 – Secteur 3 : Révision des crédits de paiement de l'autorisation d'engagement sur le budget annexe

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière de développement économique, le principe de création de la voirie sud n°5 pour desservir le secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis a été adopté par délibération n° 2007 – 21 du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 avec l'autorisation de programme correspondante. Celle-ci, par délibération n° 2010 – 29 du Conseil de Communauté du 1^{er} mars 2010, a été transformée en une autorisation d'engagement sur le budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis 2010.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de modifier l'autorisation d'engagement de l'opération n°016 concernant le secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, conformément au plan de financement ci-après :**

Opération n°016 : Secteur 3
Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles

	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	TOTAL
ESTIMATION DEPENSES						
Crédits de paiement TTC	6 961	52 348	379 283	1 044 536	486 324	1 969 453
Montants de l'opération HT	5 820	43 769	317 127	873 358	406 626	1 646 700
ESTIMATION RECETTES						
Département : subvention attribuée 2008		44 332		103 443		147 775
Département : subvention attribuée 2009			41 610	97 090		138 700
Département : subvention attribuée 2010					143 292	143 292
DGE - réseau eaux usées attribuée 2009				22 200		22 200
Autofinancement CCCP	5 820	-563	275 517	650 625	263 334	1 194 733
TOTAL ESTIMATION RECETTES H.T.	5 820	43 769	317 127	873 358	406 626	1 646 700

La dépense correspondante est inscrite au Budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis 2011 et le sera au suivant.

N° 2011 – 23 – Musée des Gueules Rouges à Tourves – Révision des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 012

Rapporteur : M. GINESY

Les statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et ses compétences en matière culturelle prévoient « la création et le fonctionnement d'équipements exclusivement culturels dépassant manifestement l'intérêt communal ; unique sur le territoire de la Communauté et dont le montant de l'investissement est supérieur à trois millions d'euros ».

Le Conseil de Communauté du 27 mars 2006 a adopté une autorisation de programme pour l'opération n°012 correspondant à la création du Musée des Gueules Rouges à Tourves pour laquelle il convient de réajuster les crédits de paiement conformément aux dépenses réelles réalisées sur 2010 et de transférer ceux qui n'ont pas été utilisés sur 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme n°012 selon le tableau ci-après :

Autorisation de programme - opération n°012 - Musée des Gueules Rouges

Crédits de paiement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
En euros T.T.C.	6 179	140 183	1 358 559	2 209 214	61 424	594 640	4 370 199
En euros H.T.	5 166	117 210	1 135 919	1 847 169	51 359	497 190	3 654 013
Ressources envisagées	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Subvention d'Etat (DDR) attribuée			106 414	210 608	37 691		354 712
Subvention Région attribuée			180 205	442 953	4 985		628 143
Subvention Département attribuée			250 342	320 175			570 517
Subvention MUSEOGRAPHIE Etat (DETR) sollicitée						54 000	54 000
Subvention MUSEOGRAPHIE Région attribuée						48 000	48 000
Subvention MUSEOGRAPHIE Département attribuée						290 000	290 000
Commune de Tourves attribuée			151 031	138 033	247 891		536 955
Subvention Fondation Crédit Agricole attribuée				75 000			75 000
Autofinancement	5 166	117 210	447 928	660 400	-239 208	105 190	1 096 686
Total H.T. ressources envisagées	5 166	117 210	1 135 919	1 847 169	51 359	497 190	3 654 013

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible conformément au tableau ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2011.

N° 2011 – 24 – Aire d'accueil des gens du voyage à Brignoles – Révision des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 011

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, notamment ses compétences en matière de logement social dont « la création, la gestion et l'entretien d'aires d'accueil à destination des gens du voyage », une aire d'accueil des gens du voyage a été créée à Brignoles, pour laquelle le Conseil de Communauté du 27 mars 2006 a adopté l'autorisation de programme n°011.

Il convient de réajuster les crédits de paiement consommés en 2010 et de transférer les crédits non consommés sur 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme n°011 « création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage » comme indiqué ci-dessous :**

Opération n°011 : Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage							
Montant TTC : 2 802 067 €							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TTC						37 080	
Montants opération HT	18 057	31 624	1 159 752	1 097 838	4 592	31 003	2 342 865
RECETTES							
Remboursement avance			89 061				89 061
Département				31 020			31 020
CAF			59 241	63 297			122 538
Etat			213 420	213 420			426 840
Autofinancement CCCP	18 057	31 623	798 030	790 101	4 592	31 003	1 642 403
TOTAL RECETTES HT	18 057	31 624	1 159 752	1 097 838	4 592	31 003	2 311 862

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011.

N° 2011 – 25 – Dotation de Solidarité Communautaire 2011

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et au Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C qui permet à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Taxe Professionnelle Unique d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), il convient de fixer l'enveloppe globale de la Dotation de Solidarité Communautaire et d'adopter les critères de répartition afférents pour l'exercice 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de fixer l'enveloppe globale de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'exercice 2011 à 708 000 €,**
- **d'adopter les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2011 selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :**

critères	pondération	montant à répartir sur le critère (en €)
population DGF	14%	100 000
potentiel fiscal 3 taxes	6%	40 000

dépenses de fonctionnement	6%	40 000
nombre de logements sociaux	8 %	60 000
nombre d'élèves scolarisés	6%	40 000
Contribution à la croissance des produits de TP sur la période 2003-2009	17%	120 000
Contribution à l'enseignement culturel	25 %	178 000
Contribution de solidarité exceptionnelle 2011	18 %	130 000
enveloppe globale	100%	708 000

Les montants répartis par commune en fonction des critères ci-dessus, des données statistiques de l'exercice 2010, sont les suivants :

COMMUNES	Montant calculé sans Dotation de Solidarité exceptionnelle 2011	DSC 2011 avec dotation de solidarité exceptionnelle
BRIGNOLES	269 677.00	279 677.00
CAMPS LA SOURCE	29 012.00	39 012.00
CARCES	43 253.00	53 253.00
LA CELLE	30 606.00	40 606.00
CHATEAUVERT	3 500.00	13 500.00
CORRENS	12 373.00	22 373.00
COTIGNAC	35 279.00	45 279.00
ENTRECASTEAUX	13 629.00	23 629.00
MONTFORT S/ ARGENS	15 171.00	25 171.00
SAINT ANTONIN DU VAR	5 887.00	15 887.00
TOURVES	50 774.00	60 774.00
LE VAL	53 153.00	63 153.00
VINS SUR CARAMY	15 810.00	25 810.00
TOTAL	578 124.00	708 124.00

La dépense correspondante est inscrite au budget 2011 au chapitre 014 en dépenses de la section de fonctionnement et est liquidée par trimestre.

N° 2011 – 26 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Opération n° 016 – Marché M2010-18 : Travaux d'aménagement du secteur 3 – Lot 1 – Autorisation au Président pour signer l'avenant n° 1 pour travaux supplémentaires

Rapporteur : M. RIOLI

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2009 pour l'aménagement du secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, représentant 18,9 ha, afin de commercialiser 9 lots à destination de PME ou PMI. Les travaux de la phase 1 ont été réalisés et la consultation pour les travaux de la phase 2 a été lancée le 23 juin 2010, le marché de travaux – M.A.P.A., passé selon les articles 26, 28, 29 et 72 du Code des Marchés Publics, d'une durée totale de 11 mois, d'un montant H.T. estimé à 1 690 000 €, se décomposant en 3 lots ci-apès :

- Lot n° 1 – Terrassements généraux, voirie,
- Lot n° 2 – Réseaux humides,
- Lot n° 3 – Réseaux secs.

Des travaux complémentaires sont nécessaires sur le lot 1, pour lesquels il convient de passer un avenant au marché initial, le montant global des travaux complémentaires répartis sur les 3 lots ayant une incidence financière sur celui-ci (+ 9.80 %).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché M2010-018 « Travaux d'aménagement sur le secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles », lot 1 - Terrassements généraux, Voirie, avec le Groupement GUINTOLI / EIFFAGE, représenté par son mandataire, M. Jean-Luc PERRIGAULT de l'entreprise GUINTOLI, pour un montant H.T. de 88 277,81 €.

Les crédits correspondant seront inscrits au Budget 2011.

N° 2011 – 27 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Opération n° 016 – Marché M2010-18 : Travaux d'aménagement du secteur 3 – Lot 2 – Autorisation au Président pour signer l'avenant n° 1 pour travaux supplémentaires

Rapporteur : M. RIOLI

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2009 pour l'aménagement du secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, représentant 18,9 ha, afin de commercialiser 9 lots à destination de PME ou PMI. Les travaux de la phase 1 ont été réalisés et la consultation pour les travaux de la phase 2 a été lancée le 23 juin 2010, le marché de travaux – M.A.P.A., passé selon les articles 26, 28, 29 et 72 du Code des Marchés Publics, d'une durée totale de 11 mois, d'un montant H.T. estimé à 1 690 000 €, se décomposant en 3 lots ci-apès :

- Lot n° 1 – Terrassements généraux, voirie,
- Lot n° 2 – Réseaux humides,
- Lot n° 3 – Réseaux secs.

Des travaux complémentaires sont nécessaires sur le lot 2, pour lesquels il convient de passer un avenant au marché initial, le montant global des travaux complémentaires répartis sur les 3 lots ayant une incidence financière sur celui-ci (+ 9.80 %).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché M2010-018 « Travaux d'aménagement sur le secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles », lot 2 - Réseaux humides, avec le Groupement GUINTOLI / EHTP / MINETTO représenté par son mandataire, M. Jean-Luc PERRIGAULT de l'entreprise GUINTOLI, pour un montant H.T. de 26 683,67 €.

Les crédits correspondant seront inscrits au Budget 2011.

N° 2011 – 28 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Opération n° 016 – Marché M2010-18 : Travaux d'aménagement du secteur 3 – Lot 3 – Autorisation au Président pour signer l'avenant n° 1 pour travaux supplémentaires

Rapporteur : M. RIOLI

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2009 pour l'aménagement du secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, représentant 18,9 ha, afin de commercialiser 9 lots à destination de PME ou PMI. Les travaux de la phase 1 ont été réalisés et la consultation pour les travaux de la phase 2 a été lancée le 23 juin 2010, le marché de travaux – M.A.P.A., passé selon les articles 26, 28, 29 et 72 du Code des Marchés Publics, d'une durée totale de 11 mois, d'un montant H.T. estimé à 1 690 000 €, se décomposant en 3 lots ci-apès :

- Lot n° 1 – Terrassements généraux, voirie,
- Lot n° 2 – Réseaux humides,
- Lot n° 3 – Réseaux secs.

Des travaux complémentaires sont nécessaires sur le lot 3, pour lesquels il convient de passer un avenant au marché initial, le montant global des travaux complémentaires répartis sur les 3 lots ayant une incidence financière sur celui-ci (+ 9.80 %).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché M2010-018 « Travaux d'aménagement sur le secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles », lot 3 – Réseaux secs, avec le Groupement AZUR TRAVAUX / MINETTO / GUINTOLI, représenté par son mandataire, M. Fabrice MICHEL de l'entreprise AZUR TRAVAUX, pour un montant H.T. de 11 459,00 €.

Les crédits correspondant seront inscrits au Budget 2011.

N° 2011 – 29 – Musée des Gueules Rouges à Tourves – Réalisation de la muséographie-scénographie – Autorisation au Président pour solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2011

Rapporteur : M. GARNIER

Les statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006 prévoient, conformément à ses compétences en matière culturelle, « la création et le fonctionnement d'équipements exclusivement culturels dépassant manifestement l'intérêt communal ; unique sur le territoire de la Communauté et dont le montant de l'investissement est supérieur à trois millions d'euros » - délibération concordante du Conseil de Communauté du 29 mai 2006.

La procédure de lancement du marché de travaux muséographiques (supports multimédias et audiovisuels notamment) étant prévue pour 2011, il convient de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2011).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2011 pour la réalisation de la muséographie dans le cadre de l'aménagement du Musée des Gueules Rouges à Tourves,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.**

**Etat des décisions prises par le Bureau et le Président
par délégation du Conseil de Communauté,
conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

✓ **Attribution de marchés :**

- **Marché M2010-25** – « Prestations d'études et d'assistance technique et de contrôles extérieurs routiers sur le territoire de la Communauté de Communes du Comté de Provence » : attribué à la société ACR MEDITERRANEE, pour un montant annuel H.T. mini de 5 000 € / maxi de 40 000 €

✓ **Ventes de terrains et autorisation au Président à signer les actes :**

- Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Résolution à l'amiable de l'acte de vente avec la SCI PAYOL

✓ **Approbation de conventions de partenariat :**

- CNFPT – Convention cadre de formation 2011
- U.I.I.S.C.7 - Convention de mise à disposition d'un détachement des formations militaires de la sécurité civile (Rivière Caramy)
- Ecole Intercommunale de Musique, Art plastique et Danse – Convention de partenariat avec la Commune de Tourves pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs
- Ecole intercommunale de Musique, Art plastique et Danse - Convention de partenariat avec la Commune de Brignoles pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs

✓ **Attribution d'aides aux particuliers pour l'embellissement des centres anciens et cœurs de village :**

- Commune de Correns	736,30 €	Mr DUVAL Raoul
- Commune de Brignoles	1 000,00 €	Me CHIOTTI Valentina
- Commune de Brignoles	1 000,00 €	SCI Concept Habitat
- Commune de Cotignac	923,12 €	Mr MOLINARD Rogr

✓ **Plan Local Energies Renouvelables – Attribution d'aides financière pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI) :**

- Commune de Correns :	500,00 €	à M. BETTONAGLI
------------------------	----------	-----------------

✓ **Arrêté/Décision du Président :**

- Voirie intercommunale – Permission de voirie : renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une station service, Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, à la S.A.S. AS 24
- Décision d'ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, dans le cadre de la requête du Cabinet MPC Avocats contre le jugement n° 0805837 du 29 septembre 2010 du Tribunal administratif de Toulon en ce qu'il a rejeté les conclusions indemnitaires du Cabinet MPC Avocats relative au manque à gagner subi (Marché public de « prestation de conseil, d'assistance et de représentation juridique »)

✓ **Approbation de conventions pour le prêt des tentes de réception :**

Communes	Dates	Nb de tentes
Correns	3 au 8 fév 2011	4
Montfort S/Argens	4 au 7 fév 2011	1
Carcès	21 au 26 avril 2011	3
St-Antonin du Var	6 au 9 mai 2011	6
Correns	1er au 14 juin 2011	10
La Celle	16 au 21 juin 2011	2
St-Antonin du Var	13 au 18 juillet 2011	2
St-Antonin du Var	29 juil au 1er août	6
St-Antonin du Var	12 au 16 août 2011	6
Montfort S/Argens	25 au 30 août 2011	10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.